

GAN Eurocourtage IARD  
 4/6, avenue d'Alsace 92033 La Défense Cedex  
 Tél. 01 70 96 60 00 Compagnie française d'assurances et de réassurances incendie, accidents et risques divers. Entreprise régie par le Code des assurances. Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 8 055 564 €. Siège social : 8/10, rue d'Astorg 75383 Paris cedex 08. 410 332 738 RCS Paris. APE 660E  
 Internet : <http://www.club-eurocourtage.com>



*Attestation d'assurance  
 de responsabilité civile*

La Société GAN Eurocourtage IARD certifie que **INFRA CONSULTING**  
 15 Avenue Victor HUGO  
 26000 VALENCE

est titulaire d'un contrat n° **086 368 652**

garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de ses activités professionnelles suivantes :

Le Souscripteur déclare exercer dans le domaine d'infrastructures routières, autoroutières et ferroviaires les activités professionnelles suivantes :

- ✓ Assistance à Maître d'ouvrage pour la conduite d'opérations et pour l'étude d'opportunité (validation de la faisabilité d'un projet)
- ✓ Consulting international pour les grands projets et l'entretien et la gestion de ces patrimoines d'infrastructures.

**A l'exclusion de toute autre activité et notamment de toute mission qui pourrait être assimilée à un contrat de louage d'ouvrage pour un constructeur au sens de l'article 1792.1 du Code Civil.**

La garantie est accordée à concurrence des montants suivants et sous réserve des franchises absolues par sinistre suivantes.

**Tableau des garanties**

(conventions spéciales n° 41010)

<b>Responsabilité civile « Exploitation »</b>		
<b>Nature des dommages</b>	<b>Montant des garanties</b>	<b>Franchise absolue</b>
Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non :	3 000 000 € par sinistre	
<b>dont :</b>		
- Faute inexcusable :	300 000 € par victime 1 500 000 € par année d'assurance	Néant
- Dommages matériels et immatériels consécutifs :	<b>INCLUS</b>	1 500 € par sinistre
- Dommages aux biens confiés :	<b>EXCLUS</b>	
- Dommages immatériels non consécutifs :	300 000	5 000 € par sinistre
- Atteintes à l'environnement accidentelles (corporels, matériels et immatériels) :	300 000 € par année d'assurance	1 500 € par sinistre
- Occupation temporaire de locaux :	300 000 € par sinistre	1 500 € par sinistre
<b>Responsabilité civile Après livraison .....</b>		<b>EXCLUE</b> Sans Objet

<b>Responsabilité civile « Professionnelle »</b>		
<b>Nature des dommages</b>	<b>Montant des garanties</b>	<b>Franchise absolue</b>
Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non :	3 000 000 € par année d'assurance	3 000 € par sinistre
<b>dont :</b>		
- Dommages immatériels non consécutifs :	1 000 000 € par année d'assurance	5 000 € par sinistre
- Destruction ou détérioration des documents confiés :	30 000 € par sinistre	1 500 € par sinistre
- Dommages survenus aux Etats-Unis ou au Canada : - Réclamations qui y sont formulées ou jugées :	<b>EXCLUS</b>	
- Dommages immatériels qui résultent d'un événement n'entraînant pas de dommage corporel ni matériel (Etats-Unis / Canada)	<b>EXCLUS</b>	

**La présente attestation est délivrée pour la période du 01/01/2010 au 31/12/2010**

**Elle ne peut engager l'Assureur en dehors des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.**

Fait à LYON le 14/01/2010

POUR LA COMPAGNIE

